

Résumé du règlement de taxation n° 366 pour l'année 2021

Taux de la taxe foncière (taux unique) : il est fixé à .86 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

Taux de la taxe spéciale pour les activités d'investissement (taux unique) : il est fixé à 0.13 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Tarifification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles

Pour les usagers qui bénéficient du service de collecte et de disposition des matières résiduelles, le Conseil fixe la tarification suivante :

- le bac à ordures de 360 litres : 156 \$;
- le bac à récupération de 360 litres : 20 \$;
- le bac des matières putrescibles ou organiques à 32 \$.

Tarifification pour la vidange des installations septiques : elle est de 83 \$ par installation.

Tarifification pour l'entretien des systèmes ECOFLO ET UV

La tarification est de 513\$ par installation septique entretenue par Premier Tech Aqua et la tarification est de 507 \$ par installation septique de la compagnie Bionest.

Règlement n° 238 / Aqueduc et Égout de la rue Hudon (Immobilisation)

Un montant de 531 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 231 / Plans et devis / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation)

Un montant de 17 \$ par unité pour toutes catégories d'immeubles.

Règlement n° 241 / Égout / Secteur des Arpents Verts, route Martineau, rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 257 \$ à chaque immeuble imposable.

Règlement n° 242 / Aqueduc / Secteur de la route Martineau (côté nord de la voie ferrée), rue Harton et un tronçon de la route 230 (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 269 \$ à chaque immeuble imposable.

En conformité au Règlement n° 254 / Aqueduc / Secteur du 3^e Rang Ouest (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 277 \$ à chaque immeuble imposable.

Règlement n° 347 / Aqueduc / Secteur du Carré St-Louis et de la route 132 (Immobilisation)

Le Conseil fixe la taxe spéciale à 542 \$ à chaque immeuble imposable.

En conformité à la résolution 228-01-2019 et 28-02-2021/ Les compteurs d'eau/ Secteur du Carré St-Louis et de la route 132 (immobilisation)

Le conseil fixe la taxe spéciale à 110 \$ pour les compteurs d'eau 5/8 x 3/4, à 190 \$ pour les compteurs d'eau 1", à 401 \$ pour les compteurs d'eau 1.5 " et à 539 \$ pour les compteurs d'eau 2".

Aqueduc au compteur

Pour les 358 premiers mètres cubes d'eau consommés ou non, le Conseil fixe la tarification du service à 235 \$ pour chaque immeuble desservi par l'aqueduc. Toute consommation qui excédera la consommation établie de 358 mètres cubes par année, le tarif sera établi comme suit et additionné au tarif de base : .66¢ du mètre cube excédentaire.

Égout

Pour les usagers qui bénéficient du service d'égout, le Conseil fixe la tarification du service d'égout à 150 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel ».

Versements de taxes

Le 1^{er} versement ou unique versement : 29 mars 2021, le 2^e versement : 12 mai 2021, le 3^e versement : 11 juin 2021, le 4^e versement : 12 juillet 2021 et le 5^e versement : 11 août 2021.

Taux d'intérêt et pénalité : Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité est fixé à 8 %. En plus, une pénalité sera calculée au taux de 0.5% sur les versements échus qui seront alors exigibles par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année jusqu'au 31 décembre 2021.

POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES PAR ACCÈS D

Pour ajouter la Municipalité à votre liste de fournisseurs à payer, proposez « **Municipalité Ste-Anne de La Pocatière** ».

Important : portez une attention particulière à l'orthographe. Inscrivez-le tel que mentionné entre les guillemets.

VOIR VERSO Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016										DUPLICATA		
MUNICIPALITÉ		MATRICULE								DATE D'ENVOI	N° COMPTE	
MUN. STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE		VILLE 14090	FUSEAU	DIV. 3544	SEC. 75	EMP. 1252	CAV.	BAT. 01	LOC. 0001	29-02-2016	[REDACTED]	
DÉBITEUR DE COMPTE		ADRESSE ET CADASTRE								N° SIPC	NON RÉG.	IND.
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTE		[REDACTED]								207	[REDACTED]	[REDACTED]
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE					NUMÉRO DU PRÊT			PÉRIODE D'IMPOSITION				
								ANNÉE 2016				

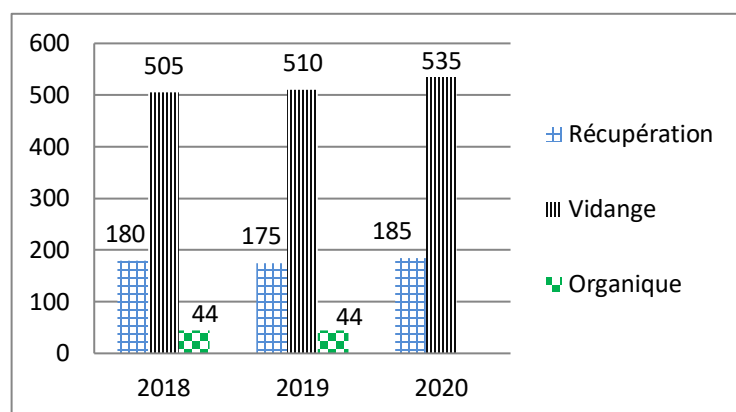
Voici, sur un compte de taxes, où se retrouve votre matricule. Vous devez inscrire le code de la municipalité **14090** suivi des 10 chiffres. Pour cet exemple : 140903544751252, soient les quinze chiffres qui constituent un numéro de compte.

Si ce numéro est suivi de zéros : 000 000 000 vous ne les inscrivez pas.

Pour quelques cas isolés, il peut y avoir un chiffre après votre numéro, comme 01 ou 02 : vous devez l'inscrire.

DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ (avec taxes) 2020	
ACTION PROGEX INC	1 681 162 \$
CONSTRUCTION BML	561 950 \$
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.	438 400 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	306 398 \$
MRC DE KAMOURASKA	196 098 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIÈRES RÉSIDUELLES	123 074 \$
SURETÉ DU QUÉBEC	120 405 \$
NORDA STELO INC.	80 642 \$
PLOMBERIE PASCAL DUMAIS	60 858 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	54 484 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	52 015 \$
GRUPE ULTIMA INC.	28 165 \$

Tableau des quantités (en tonnes) de matières résiduelles ramassées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière 2018-2019-2020



La quantité de matières recyclables ramassées dans les bacs bleus (récupération) de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 2020 a été de 185 tonnes. C'est une augmentation de 2,8 % par rapport à 2018.

La quantité de vidanges ramassées dans les bacs noirs (vidanges) en 2020 a été de 535 tonnes. C'est une augmentation de 5,9 % par rapport à 2018.

La quantité de matières organiques ramassées dans les bacs bruns (organique) était de 44 tonnes pour 2018 et pour 2019. La Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (sémer) ne transmet plus les données sur la quantité de matières organiques ramassées. D'où l'absence de chiffre pour 2020.

Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts dans la réduction de déchets, l'application des 3RV (la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation) et d'utiliser le bac brun ou le compostage domestique.

Calendrier des fêtes du 175^e

Dans le cadre des fêtes du 175^e de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, un calendrier 2021 sera bientôt distribué par la poste à chaque résidence et commerce de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Ville de La Pocatière. Produit comme un document souvenir, le maire de la Municipalité, M. Rosaire Ouellet, mentionne que « des événements commémoratifs comme le 175^e de la municipalité permettent de réaliser des actions tangibles comme ce magnifique calendrier 2021 du 175^e. Celui-ci permet de faire un retour dans l'histoire municipale et de présenter des photos qui évoqueront certainement plusieurs souvenirs ».

Le comité du 175^e de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a élaboré une programmation riche et variée qui a commencé en 2020 puis a été interrompue à cause de la pandémie. Les activités ont alors été reportées et les prochaines dates d'activités seront mentionnées en temps et lieu.

La population est invitée à suivre les développements des fêtes du 175^e de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sur le site internet municipal : www.ste-anne-de-la-pocatiere.com ou la page Facebook « Fêtes du 175^e de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ».

Cet événement du 175^e est réalisé grâce à la contribution financière de nos partenaires : Patrimoine canadien, dans le cadre du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière, partenaire officiel des fêtes du 175^e de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. De nombreux commanditaires s'allient à cet événement et sont présents sur la dernière page du calendrier.

Emplois au Recensement de 2021!

Le prochain recensement de la population du Canada aura lieu au printemps 2021. Statistique Canada embauchera des personnes dans l'ensemble du pays dans toutes les communautés, petites et grandes, en prévision du Recensement de 2021. Dans le contexte actuel de la COVID-19, Statistique Canada s'engage à embaucher localement ainsi qu'à assurer la sécurité de leurs employés et des membres de notre communauté en tout temps.

Informez vos proches et amis des possibilités d'emploi dans le cadre du recensement et encouragez-les à postuler en ligne.

Les candidatures sont acceptées depuis le 6 janvier 2021 à l'adresse www.recensement.gc.ca/emplois

Moissons Kamouraska : le défi des paniers de Noël en contexte de pandémie.

Malgré la pandémie, 411 paniers de Noël ont été confectionnés et distribués par l'équipe de Moisson Kamouraska. Tout près de 40 000 \$ ont été amassés dans la communauté. Citoyens, MRC et municipalités du Kamouraska, députée ministre Mme Marie-Ève Proulx ont tous contribué à leur manière à soutenir financièrement la réalisation des paniers. Grâce à une subvention du FUAC (Fonds d'urgence pour l'appui communautaire) de 25 000 \$, il a été possible en plus de remettre des trousse anti-Covid et des produits d'hygiène avec chaque panier de Noël. Un support technique d'organismes communautaires du CISSS du BSL et de la Corporation de développement communautaire du Kamouraska (CDCK) a aussi été fourni. Une guignolée unique pour l'ensemble du Kamouraska est à prévoir en 2021.

Fermeture des bureaux municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

En raison des directives de la Santé publique, veuillez prendre note que les bureaux municipaux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Les employés des services administratifs sont en télétravail et les employés du service de voirie assurent le déneigement et les urgences. Pour rejoindre la municipalité, le numéro de téléphone à composer reste le même, soit le 418 856-3192.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Dans les circonstances, la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu **le lundi 1^{er} mars 2021, à 20 h, à huis clos par vidéoconférence**. Les trames sonores des séances sont disponibles sur le site internet municipal sous les onglets Municipalité/ Les services municipaux/ Séances du conseil (version audio).

Rosaire Ouellet, maire